

MAIRIE DE THEZA  
1 place de la promenade  
66200  
Tel : 04 68 22 12 74

DOSSIER N° :  
Date de dépôt :

**LES DOSSIERS SONT A DEPOSER EN MAIRIE  
AVANT LE 5 JUILLET 2019**

**DOSSIER D'INSCRIPTION**

Fiche de renseignements :

Nom et prénom de l'enfant :.....

Adresse :.....

Date de naissance :.....

Classe fréquentée à la rentrée :.....

Médecin traitant et téléphone :.....

Responsable Légal 1

Responsable légal 2

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

E-mail.....

Profession.....

Employeur.....

N° de téléphone.....

Situation familiale : Marié(e)s  Divorcé(e)s  Pacsé(e)s  Union libre  Séparé(e)s   
Célibataire  Veuf(ve)

Personnes autorisées à récupérer votre enfant :

Nom Prénom :.....Lien de parenté :.....Tél :.....

## INSCRIPTION RESTAURATION SCOLAIRE

**Rappel : seuls les enfants dont les deux parents justifient d'une activité professionnelle sont acceptés en cantine.**

### FORMULE CHOISIE :

5 jours par semaine : 63,50 euros

4 jours par semaine (à préciser) : 50 euros  Lu. Ma. Je. Ve.

Au repas : 3,80 euros  à préciser avant le 15 du mois pour le mois suivant

Les montants sont des forfaits au mois, lissés sur l'année scolaire et comprennent donc les vacances scolaires.

Le paiement s'effectue à la réception de la facture, par chèque ou espèces, par prélèvement automatique mensuellement ou en ligne par carte bancaire.

Votre enfant est-il soumis à une Procédure d'Accueil Individualisé (PAI) ?

Si oui, veuillez fournir les documents nécessaires : fiche sanitaire de liaison et certificat médical d'un allergologue.

## INSCRIPTION PERISCOLAIRE

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h35 et le soir de 16h30 à 18h30.

La tarification se fait au passage, permettant une réelle souplesse et une tarification au plus juste pour les parents. Elle est de 0,40 ct par passage.

La garderie du midi est gratuite, sauf pour les enfants ne mangeant pas en cantine (voir conditions dans le règlement intérieur).

### Fréquentation :

Matins : Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Soirs : Lundi  Mardi  Jeudi  Vendredi

Occasionnelle

Les parents seront facturés chaque fin de mois.

## INSCRIPTION ALSH MERCREDI

Inscription à l'année : ½ journée **avec** repas      ½ journée **sans** repas

Journée **avec** repas      journée **sans** repas

Si votre enfant n'est pas inscrit à l'année, l'inscription se fera en mairie 8 jours avant pour la commande du repas ou auprès du directeur périscolaire si formule sans repas.

Tarification en fonction du quotient familial.

**REVENUS : afin de bénéficier de tarifs adaptés à votre situation vous devez justifier de votre quotient CAF ou MSA. Pour cela, veuillez fournir votre attestation. Dans le cas contraire, le tarif maximum sera appliqué.**

Pendant les vacances scolaires, les enfants sont accueillis au centre de loisirs de Corneilla del Vercol, suivant une convention établie entre les deux communes.

Veuillez vous rapprocher de la mairie de Corneilla : 04 68 22 12 62.

**Pour tous les services périscolaires, si vous souhaitez régler par prélèvement automatique, remplir et signer obligatoirement la demande d'autorisation jointe.**

**Les pièces justificatives à fournir :**

- attestation d'assurance extra scolaire
- 3 derniers bulletins de salaire ou contrat de travail (inscription cantine)
- RIB (si prélèvement automatique)
- attestation du quotient familial

**Les autorisations :**

J'autorise :

- mon enfant à être pris en photo dans le cadre d'activités : oui non
- mon enfant à sortir du groupe scolaire lors d'activités prévues : oui non
- mon enfant à prendre un goûter ou des boissons, proposés par l'équipe : oui non
- le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence et m'engage à rembourser les frais si besoin : oui non

Je certifie avoir pris connaissance des différents règlements intérieurs et en accepte les clauses.

Je déclare l'exactitude des informations sur ma situation et m'engage à signaler tout changement.

Fait à Théza le ...../...../.....

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S)